

Viabilité hivernale

Choisir un mode de déneigement plus respectueux de l'environnement, c'est l'engagement pris par la Ville d'Annemasse.

L'Agenda 21 de la Ville (et plus particulièrement son engagement n° 60) a conduit la Ville à adapter son Plan de Viabilité Hivernal pour répondre aux préoccupations environnementales. Les effets néfastes des sels de déneigement (pollution des eaux et de sols, dégradation des végétaux, des revêtements de chaussées, des carrosseries de véhicules) ne sont en effet plus à démontrer.

Les agents mobilisés dès 4h du matin

En cas d'épisode neigeux, les agents municipaux sont mobilisés dès 4h du matin.

La totalité des voies et des espaces publics sont déneigés mécaniquement, dans un ordre de priorité défini en fonction de plusieurs critères : pente, exposition, nature des voies, proximité de bâtiments publics...

Le sel est utilisé sur l'ensemble des trottoirs et espaces piétonniers. Mais pour 50 % du linéaire de voirie annemassiens, seul le passage de la lame de déneigement est utilisé.

Malgré l'engagement des agents municipaux pour améliorer le plus rapidement possible les conditions de circulation, il est du ressort des automobilistes et piétons d'adapter leur équipement et leur comportement pour négocier au mieux les perturbations climatiques.



Rues déneigées et salées

Rues déneigées – salées :

- rue des Amoureux
- rue du 18 Août

- rue Louis Armand
- rue des Aravis
- avenue Henri Barbusse
- rue Alfred Bastin
- rue Dr Baud
- route de Bonneville
- rue Aristide Briand
- rue du Clos Fleury
- rue de la Colline
- rue Dusonchet
- route d'Etrembières
- rue Dr Favre
- rue du Faucigny (partie bus jusqu'au feu avenue Jules Ferry)
- avenue Florissant
- avenue de la Gare
- rue de Genève (depuis France Telecom jusqu'à Ambilly)
- avenue du Giffre
- rue des Glières
- accès La Bruyère
- avenue Louis Lachenal
- avenue du Léman
- rue Adrien Ligué
- avenue Mendès France
- rue Jean Mermoz
- rue du Mont-Blanc
- rue du Parc
- rue de Romagny
- chemin du Roussy
- rue du Saget
- rue du Salève
- rue du Sentier
- route de Taninges
- rue des Tournelles (côté Carrefour Market)
- rue Léandre Vaillat
- route des Vallées
- avenue de Verdun
- rue du Vieux Château
- avenue Emile Zola

Rues à saler en priorité(déclivité > 5 %) :

- rue de l'Annexion
- rue des Aravis
- rue de Bellevue
- rue Berthollet
- rue Henri Bordeaux
- rue du Brouaz
- rue Charcot + caserne des pompiers
- chemin du Cocollet
- rue de la Colombières
- rue de la Côte
- rue de l'Industrie
- route de Livron
- rond-point Géant et Livron
- rue des Maraîchers
- rue du Merle
- rue René Naudin
- rue de la Paix
- rue du Pralère

- rue du Planet
- rue de la Résistance
- rue de Sous-Cassan



MAIRIE D'ANNEMASSE
BP 530
74107 Annemasse cedex

HORAIRES :
Du Lundi au Vendredi :
9h > 12h & 13h30 > 17h